

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE À VALLEIRY
AVENANT N° 02

HONORAIRES DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

ARTICLE 1^{ER} – CONTRACTANTSEntre le

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE VALLEIRY

2 route de Bellegrade,

74520 VALLEIRY

Représentée par son Maire, Alban MAGNIN

Et titulaire du groupement conjoint constitué par l'équipe de

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Co-traitant N°1 Atelier 3e architectes, 501 chemin de pernin 74160 NEYDENS
Architecte mandataire Représentée par : Sophie Loveiry et Philippe Després

Co-traitant N°2 Atelier Anne Gardoni, 60 rue des 2 amants, 69009 LYON
Architecte paysagiste et VRD Représentée par : Anne Gardoni

Co-traitant N°3 Thermibel, 3 rue des Pins, Avenue de l'Europe, 38100 GRENOBLE
Bureau d'étude QEB et Accoustique Représentée par : Guillaume Desormière

Co-traitant N°4 Fradet Ingenieries, 42 route de Bonneville, 74100 ANNEMASSE
Bureau d'étude fluides Représentée par : Colette Fradet

Co-traitant N°5 SASU Giralton ingenierie, 33 allée Galilée, 74700 SALLANCHES
Bureau d'étude structure béton Représentée par : Fabrice Giralton

Co-traitant N°6 Arboconcept EURL, 42 rue de Turenne, 38000 GRENOBLE
Bureau d'étude structure bois Représentée par : Patrick Moreau

Co-traitant N°7 EA2C, 2C avenue des Vignates, 38610 GIERES
Economiste Représentée par : Christophe Poilbout

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Reçu en Préfecture le : _____

Date de notification le : _____

ARTICLE 2 – OBJET DE L’AVENANT

L’équipe de Maîtrise d’œuvre (MOE) est au bénéfice d’un Acte d’Engagement et d’un avenant n°1 signé le 19 décembre 2024 sur la base d’un coût travaux de 7’100’000 Euros HT « travaux» ; et pour un montant total d’honoraires de 973’900 Euros HT.

Suite à la demande de la Mairie d’août 2024 de réduire l’enveloppe financière présentée en APD par l’équipe de MOA, de manière à cadrer avec le budget de la Commune. L’équipe d’architecte a repris ses plans ce qui a entraîné des heures supplémentaires entre août 2024 et décembre 2024. Un premier permis de construire a été déposé à fin 2024, puis un permis de construire modificatif a dû être déposé en mars 2026 à la suite des évolutions de projet durant l’année 2025 et début 2026. Ces heures réalisées ont été évaluées à 22’000 €HT selon l’annexe ci-après.

Conformément au CCAP de maîtrise d’œuvre, il y a lieu de réajuster le montant des honoraires pour un travail complémentaire non compris dans le contrat de base.

Incidence financière de l’avenant :

Selon annexe de MOE,
cela représente un montant supplémentaire de

Montant HT		22’000,00	€ HT
TVA	20 %	4’400,00	€
MONTANT TTC		26’400,00	€ TTC

Incidence sur le montant du marché

Montant contrat de base		898’200,00	€ HT
Avenant n°1 déjà régularisé		75’700,00	€ HT
Présent avenant n°2		22’000,00	€ HT
Le montant total du marché est porté à :		995’900,00	€ HT
TVA	20 %	199’180,00	€
TOTAL TTC		1’195’080,00	€ TTC

Montant en toutes lettres :

Un million cent quatre-vingt-quinze mille et quatre-vingts euros

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Les autres clauses du marché et du (des) éventuel (s) avenant (s) antérieur (s) non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait en un seul exemplaire original

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le



ID : 074-217402882-20260903-DCM20260903_04-DE

Pour le maître de l'ouvrage : Alban Magnin, Maire de Valle

À Valleiry

Le _____

Pour l'équipe de Maîtrise d'œuvre : Sophie Loveiry, architecte mandataire

À Neydens

Le _____

3e
architectes
ATELIER

philippe després & sophie loveiry
04 50 04 41 49
501 chemin de Pernin, 74160 NEYDENS
www.3e-architectes.com

CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE
CADRE DE REPARTITION HONORAIRES

-

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE
équipe 3e architectes

-

COMMUNE DE VALLEIRY
S'LO
AVENUE N°2 du 30 juin 2026
architectes
ATELIER
philippe després & sophie loveliry
04 50 04 41 49
501 chemin de Pemin, 74160 NEYDENS
www.3e-architectes.com

Coût travaux prévisionnel HT: *valeur mai 2023*

Taux d'honoraires Base: 7100'000.00 Euros HT

Note de complexité : 9.00 %

Taux de rémunération: 1.060

Forfait initial de rémunération estimé à HT: 677'340.00 Euros HT

Forfait initial de rémunération arrêté *provisoirement* à HT: 677'300.00 Euros HT

Ce coût correspond au projet APD remis par l'équipe de MOE le 12 novembre et remis à jour par 3e architectes le 27 novembre 2024

	% de la mission	Total global HT	Part ARCHITECTES 3e	Part PAYSAGISTES et VRD gardoni	Part QEB thermibel	Part ACOUSTIQUE thermibel	Part FLUIDES fradet	Part STRUCTURE BETON giraldon	Part STRUCTURE BOIS arboconcept	Part ECONOMISTE ea2c
ESQ	5	33'882.50	28'461.30	847.06	0.00	847.06	847.06	1'016.48	1'016.48	847.06
APS	9	60'939.50	30'469.75	3'046.98	4'570.46	1'523.49	6'093.95	3'046.98	6'093.95	6'093.95
APD+DPC	18	121'914.00	51'813.45	6'095.70	12'191.40	3'047.85	15'239.25	9'143.55	9'143.55	15'239.25
PRO	20	135'460.00	38'606.10	6'773.00	9'482.20	8'127.60	21'673.60	13'546.00	12'191.40	25'060.10
ACT	8	54'184.00	17'609.80	1'354.60	0.00	0.00	8'127.60	0.00	2'709.20	24'382.80
VISA	8	54'184.00	28'446.60	1'354.60	0.00	0.00	6'773.00	13'546.00	4'063.80	0.00
DET	26	176'098.00	163'330.90	2'201.23	1'760.98	0.00	8'804.90	0.00	0.00	0.00
AOR	6	40'638.00	33'526.34	2'031.90	1'015.95	0.00	4'063.80	0.00	0.00	0.00
S-TOTAL HT BASE	100	677'300.00	392'264.24	23'705.07	29'020.99	13'546.00	71'623.16	40'299.00	35'218.38	71'623.16
TVA 20%		135'460.00								
S-TOTAL BASE TTC		812'760.00								
Pourcentage BASE MOP		100.00%	57.92%	3.50%	4.28%	2.00%	10.57%	5.95%	5.20%	10.57%

2- Mission EXE 1 intégrée à la mission de base										
	% des travaux	Total global HT	Part ARCHITECTES	Part PAYSAGISTES et VRD	Part QEB	Part ACOUSTIQUE	Part FLUIDES	Part STRUCTURE BETON	Part STRUCTURE BOIS	Part ECONOMISTE
EXE 1 - 2-3 (études avant ACT)	2.000%	142'000.00	71'000.00	7'100.00	0.00	0.00	19'880.00	13'490.00	10'650.00	19'880.00
S-TOTAL HT BASE + EXE		819'300.00	463'264.24	30'805.07	29'020.99	13'546.00	91'503.16	53'789.00	45'868.38	91'503.16
Pourcentage BASE MOP + EXE		100.00%	56.54%	3.76%	3.54%	1.65%	11.17%	6.57%	5.60%	11.17%
TVA 20%		163'860.00								
S-TOTAL BASE+EXE TTC		983'160.00								

3- Mission OPC en complément de la mission de base										
	% des travaux	Total global HT	Part ARCHITECTES	Part PAYSAGISTES et VRD	Part QEB	Part ACOUSTIQUE	Part FLUIDES	Part STRUCTURE BETON	Part STRUCTURE BOIS	Part ECONOMISTE
OPC	2.000%	142'000.00	142'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
S-TOTAL HT OPC		142'000.00	142'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
GD TOTAL HT BASE + EXE + OPC		961'300.00	605'264.24	30'805.07	29'020.99	13'546.00	91'503.16	53'789.00	45'868.38	91'503.16
TVA 20%		192'260.00								
S-TOTAL BASE+EXE+OPC TTC		1'153'560.00								

POURCENTAGE TOTAL: env. 13.539437%

4- Missions complémentaires SUIVI ENERGETIQUE et GUIDE BON USAGE + TEMPS SUPPLEMENTAIRE ARCHITECTES SUR PROJET MODIFIE EN PHASE APD-DPC										
	% des travaux	Total global HT	Part ARCHITECTES	Part PAYSAGISTES et VRD	Part QEB	Part ACOUSTIQUE	Part FLUIDES	Part STRUCTURE BETON	Part STRUCTURE BOIS	Part ECONOMISTE
SUIVI ENERGETIQUE	forfait	12'600.00	5'760.00	0.00	0.00	0.00	6'840.00	0.00	0.00	0.00
PROJET MODIFIE EN APD	forfait	22'000.00	22'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
S-TOTAL HT MISSIONS COMPLEMENTAIRES		34'600.00	27'760.00	0.00	0.00	0.00	6'840.00	0.00	0.00	0.00
GD TOTAL HT BASE + EXE + OPC + M. COMPL:		995'900.00	633'024.24	30'805.07	29'020.99	13'546.00	98'343.16	53'789.00	45'868.38	91'503.16
TVA 20%		199'180.00								
S-TOTAL BASE+EXE+OPC+M.COMPL. TTC		1'195'080.00								

**CALCUL DU TEMPS SUPPLEMENTAIRE EFFECTUE
 ENTRE AOUT 2024 ET MARS 2026
 POUR LA MODIFICATION DU PROJET DE BASE
 CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE A VALLEIRY
 NEYDENS LE 19 MAI 2026**

EMV

MISSION	Descriptif des taches proposées	Heures
Mission APD Complémentaire	Suite à la demande de la Mairie d'août 2024 de réduire l'enveloppe financière présentée en APD par l'équipe de MOA, de manière à cadrer avec le budget limite de la Commune : l'équipe d'architecte a repris ses plans en supprimant 3 salles de classes par rapport au programme du concours et intégré une cuisine en liaison froide et une transformation d'une des deux salles d'activité en un espace périscolaire, soit: heures effectuées par les architectes pour la remise en place du projet modifié entre août 2024 et décembre 2024 (ce qui a permis de déposer un premier permis de construire avant fin 2024). heures effectuées par les architectes pour la remise en place du deuxième permis de construire suite aux évolutions de projet durant l'année 2025, et début 2026 pour le permis modificatif HEURES REALISEES POUR L'ENSEMBLE	348 heures
TOTAL DE LA MISSION COMPLEMENTAIRE		348 heures

TOTAL DES MISSIONS	348 heures
--------------------	------------

348 heures à	71.00 EHT	24'708.00 € HT
TOTAL DE LA MISSION SUPPLEMENTAIRE HT		24'708.00 € HT
REMISE ENVIRON 10%		-2'470.80 € HT
TOTAL DE LA MISSION SUPPLEMENTAIRE REAJUSTEE A HT		22'237.20 € HT

ARRETE FORFAITAIEMENT A HT	22'000.00 € HT
TVA 20.0 %	4'400.00 €
GRAND TOTAL TTC DE LA MISSION	26'400.00 € TTC

BON POUR ACCORD:

Lu et approuvé le: